

TABLE DES MATIÈRES

Préface	v
Sigles et Abréviations.....	xi
Sommaire	xvii

Introduction

– Une question classique du droit international	1
– L’affaire de la <i>Barcelona Traction</i>	6
– L’évolution des besoins de la société internationale	9
– L’évolution du droit international : protection diplomatique et recours directs	12
– La protection de l’actionnaire et la diversification des règles primaires du droit international.....	19
– Plan de l’étude	21

PREMIÈRE PARTIE

L’ACTIONNAIRE ET LA VIOLATION DES DROITS DE LA SOCIÉTÉ

Introduction à la Première Partie	23
---	----

TITRE I

LA PROTECTION DES INTÉRÊTS DE L’ACTIONNAIRE PAR L’ACTION SOCIALE

Introduction au Titre I	27
-------------------------------	----

Chapitre I.

L’autonomie de la société et la responsabilité internationale de l’État

I. LA SOCIÉTÉ ET LA QUALITÉ DE PERSONNE LÉSÉE DÉTERMINÉE PAR LE SEUL DROIT DE LA RESPONSABILITÉ INTERNATIONALE	30
A. Les obligations découlant de la responsabilité internationale et leurs créanciers.....	30
1. <i>La responsabilité internationale et la notion d’État lésé</i>	30
2. <i>La responsabilité internationale et les personnes privées lésées par le fait internationalement illicite</i>	35
B. L’indifférence du mécanisme de mise en œuvre de la responsabilité internationale pour l’identification du créancier de l’obligation de réparation.....	40
II. LA SOCIÉTÉ ET LA QUALITÉ DE TITULAIRE DE DROITS ÉTABLIE PAR LE DROIT INTERNATIONAL.....	49
A. Autonomie de la société et renvoi au droit interne	50

LA PROTECTION DE L'ACTIONNAIRE EN DROIT INTERNATIONAL

1. <i>Le renvoi au droit interne rendu nécessaire par la règle de droit international</i>	51
2. <i>Le renvoi au droit interne limité aux besoins du droit international</i>	55
B. Obligations internationales détachées du droit interne	59
1. <i>L'autonomie des obligations internationales par rapport aux droits subjectifs internes</i>	59
2. <i>L'indifférence de la personnalité juridique interne</i>	63
Conclusion du Chapitre I	69
Chapitre II.	
La société et les intérêts de ses actionnaires en droit international	71
I. LA PROTECTION DES INTÉRÊTS DES ACTIONNAIRES À TRAVERS LA SOCIÉTÉ	72
A. Identité ou divergence entre les intérêts de la société et les intérêts des actionnaires	74
B. Les effets de la protection des droits de la société pour ses actionnaires	78
II. L'EFFECTIVITÉ ET L'EFFICACITÉ DE LA PROTECTION DES INTÉRÊTS DES ACTIONNAIRES À TRAVERS LA SOCIÉTÉ	85
A. Le rôle du lien de rattachement de la société dans la protection de ses droits	87
1. <i>Le lien de rattachement et la mise en œuvre de la responsabilité internationale</i>	87
2. <i>Le lien de rattachement et les obligations internationales dues à la société</i>	91
B. Le lien de rattachement de la société et les intérêts des actionnaires	100
1. <i>Les critères traditionnels de la nationalité de la société dissimulant les qualités des intérêts des actionnaires</i>	102
a. La protection effective des intérêts des actionnaires grâce à la nationalité formelle de la société	105
b. L'encadrement supplémentaire des droits accordés aux sociétés nationales en vue des intérêts effectivement en cause	110
2. <i>La prise en compte des actionnaires pour la détermination du lien de rattachement de la société : le critère de contrôle</i>	119
a. L'utilisation du seul contrôle de la société en tant que critère de rattachement	120
b. Les inconvénients du critère de contrôle	126
Conclusion du Chapitre II	131
Conclusion du Titre I	132

TABLE DES MATIÈRES

TITRE II

LES INTÉRÊTS DE L'ACTIONNAIRE EN CAS DE DÉFAILLANCE DE L'ACTION SOCIALE

Introduction au Titre II 133

Chapitre III.

Le caractère artificiel de l'action sociale pour la défense des intérêts

de l'actionnaire en raison de circonstances factuelles particulières 137

I. IDENTITÉ D'INTÉRÊTS ET IDENTIFICATION ENTRE LA SOCIÉTÉ ET L'ACTIONNAIRE :

LA SOCIÉTÉ UNIPERSONNELLE 137

A. L'identification entre la société et l'actionnaire dans la jurisprudence
de la Commission et de la Cour européennes des droits de l'homme 139

1. *La situation particulière des sociétés constituant un relais des activités
de son actionnaire* 139

2. *La question du voile social de la société relais* 145

B. La transposition impossible de la théorie de l'identification
en droit international général 148

1. *L'interprétation extensive par les organes strasbourgeois
de la notion de « victime »* 149

2. *Les obstacles découlant de la nature des obligations
de droit international général* 155

II. CONFUSION D'INTÉRÊTS ET REMPLACEMENT DE LA SOCIÉTÉ

PAR L'ACTIONNAIRE : LA SOCIÉTÉ DÉFUNTE 159

A. L'exception de la société juridiquement disparue 160

1. *La société défunte et la protection diplomatique* 160

2. *La société défunte et le sort de ses droits* 164

B. La nécessité et le fondement juridique de l'exception 170

1. *L'utilité et la nécessité de l'exception de la société défunte* 170

2. *Les problèmes juridiques créés par l'exception* 176

Conclusion du Chapitre III 180

Chapitre IV.

L'ineffectivité de l'action sociale pour la défense des intérêts de l'actionnaire

en raison de circonstances juridiques propres au droit international 183

I. LA SITUATION PARTICULIÈRE DE LA SOCIÉTÉ AYANT LA NATIONALITÉ DE

L'ÉTAT QUI LUI A CAUSÉ UN DOMMAGE 185

A. Le droit international rend l'action sociale de la société nationale ineffective .. 186

1. *L'impossible réclamation en faveur de la société contre
son propre État de nationalité* 187

2. *L'absence de droits internationaux subjectifs visant la protection
des droits de la société vis-à-vis de son État de nationalité* 193

B. Le droit international ne rend pas l'action sociale de la société nationale
inefficace 196

1. *L'efficacité de l'action sociale confirmée dans le cas de l'application
d'un lien de rattachement différent* 196

LA PROTECTION DE L'ACTIONNAIRE EN DROIT INTERNATIONAL

2. <i>L'efficacité et l'utilité de la personne morale confirmées en matière de réparation du dommage subi</i>	201
II. LA RECONNAISSANCE EN DROIT INTERNATIONAL D'UN RECOURS DE L'ACTIONNAIRE EN SUBSTITUTION DE L'ACTION SOCIALE INEFFECTIVE.....	206
A. Les réclamations indirectes visant la protection des intérêts des actionnaires dans la société nationale.....	208
B. La reconnaissance de nouveaux droits à l'actionnaire protégeant juridiquement ses intérêts dans la société vis-à-vis de l'État national de cette dernière	219
1. <i>Possibilité et nécessité de reconnaître des droits à l'actionnaire portant sur ses intérêts dans la société</i>	219
2. <i>Justification et limites de la reconnaissance des droits à l'actionnaire vis-à-vis de l'État national de la société</i>	222
Conclusion du Chapitre IV	229
Conclusion du Titre II	231
Conclusion de la Première Partie.....	232

DEUXIÈME PARTIE

L'ACTIONNAIRE ET LA VIOLATION DE SES DROITS PROPRES

Introduction à la Deuxième Partie	235
---	-----

TITRE I

L'ATTEINTE AUX DROITS DE L'ACTIONNAIRE ET SES CONSÉQUENCES

Introduction au Titre I	239
-------------------------------	-----

Chapitre V.

La notion de droits de l'actionnaire et le droit international 241 |

I. LA DÉTERMINATION ET LE CONTENU DES DROITS DE L'ACTIONNAIRE	241
A. Le droit applicable à la détermination des droits de l'actionnaire	241
1. <i>Le nécessaire renvoi au droit interne</i>	241
2. <i>Le droit international renvoi à un droit interne spécifique : la lex societatis</i>	243
B. Tentative de systématisation des droits de l'actionnaire.....	248
1. <i>L'action : un « carrefour de droits »</i>	250
2. <i>Les droits généralement attachés à la qualité de membre de la société</i>	254
a. Les droits de participation	255
b. Les droits financiers et patrimoniaux	259
i. <i>Le droit de percevoir un dividende</i>	260
ii. <i>La participation au résultat de la liquidation</i>	263

TABLE DES MATIÈRES

II. LES DROITS PROPRES DE L'ACTIONNAIRE ET LES OBLIGATIONS INTERNATIONALES DE L'ÉTAT	265
A. Droit propre de l'actionnaire et droit subjectif en droit international	266
B. Les droits de l'actionnaire en tant qu'objet de l'obligation internationale visant la protection de la propriété privée	269
1. <i>Les obligations internationales concernant la protection de la propriété privée</i>	270
2. <i>Les droits de l'actionnaire en tant que propriété au sens du droit international</i>	275
a. L'action est une propriété protégée par le droit international	275
b. Les droits de participation, les droits financiers et patrimoniaux et la protection de la propriété en droit international	277
Conclusion du Chapitre V.....	280
Chapitre VI.	
L'atteinte aux droits de l'actionnaire et la responsabilité de l'État	281
I. LA VIOLATION DE L'OBLIGATION INTERNATIONALE DE L'ÉTAT ET L'ATTEINTE AUX DROITS DE L'ACTIONNAIRE	281
A. L'atteinte directe aux droits de l'actionnaire	283
1. <i>L'atteinte directe au titre juridique de l'action et les expropriations de jure</i>	284
2. <i>L'atteinte directe aux droits de l'actionnaire et les expropriations de facto</i>	290
B. L'atteinte indirecte aux droits de l'actionnaire : la perméabilité de la personnalité morale	297
II. LA MISE EN ŒUVRE DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT POUR LA VIOLATION D'UNE OBLIGATION INTERNATIONALE PORTANT ATTEINTE AUX DROITS PROPRES DE L'ACTIONNAIRE	310
A. Le droit de demander réparation et les droits propres de l'actionnaire.....	310
1. <i>L'identification du titulaire du droit subjectif international violé et les droits propres de l'actionnaire</i>	311
2. <i>Critique du projet d'article 12 du projet d'articles de la C.D.I. sur la protection diplomatique</i>	313
B. Le contenu de l'obligation de réparer et les droits et intérêts de l'actionnaire	316
1. <i>La restitution des droits de l'actionnaire atteints par le fait internationalement illicite</i>	318
a. La difficulté liée à la restitution juridique	318
b. L'insuffisance de la restitution en raison du caractère propre de l'action et des droits de l'actionnaire	320
2. <i>L'indemnisation pour la perte des droits de l'actionnaire : l'interaction entre la valeur de l'action et la personne morale</i>	321
Conclusion du Chapitre VI	325
Conclusion du Titre I.....	327

TITRE II

L'ÉLARGISSEMENT DES DROITS DE L'ACTIONNAIRE PAR LE DROIT INTERNATIONAL

Introduction au Titre II 329

Chapitre VII.

La protection de l'action dans le cadre du droit des investissements 335

I. LA « TRANSFORMATION » DE L'ACTION EN INVESTISSEMENT 339

A. L'action et les définitions de l'investissement 339

1. *L'action dans le cadre des définitions génériques de l'investissement* 340

2. *L'action dans les définitions d'investissement consacrées dans les accords bilatéraux et multilatéraux d'investissement* 345

a. Le cas des accords bilatéraux 345

b. Le cas des accords régionaux et multilatéraux 348

B. L'absence de transformation de l'action en tant que concept juridique particulier 353

II. LA PERTINENCE DE LA DISTINCTION ENTRE LES DROITS DE L'ACTIONNAIRE-INVESTISSEUR ET LES DROITS DE LA SOCIÉTÉ 359

A. L'investisseur ne peut faire valoir que les violations de ses droits liés à l'action 360

1. *Les droits de l'investisseur-actionnaire ne concernent que l'action-investissement* 361

2. *L'exception conventionnelle confirmant le principe* 367

B. Le préjudice indemnisable pour la violation des droits de l'investisseur-actionnaire et son évaluation 372

1. *L'investisseur ne peut prétendre qu'à la réparation du préjudice causé à son investissement* 373

2. *L'évaluation du dommage subi par l'investisseur-actionnaire doit tenir compte de la personnalité juridique distincte de la personne morale* 375

Conclusion du Chapitre VII 379

Chapitre VIII.

L'actionnaire et la protection des investissements indirects 381

I. LES INVESTISSEMENTS INDIRECTS ET L'ACTION 384

A. Le rôle de l'action dans le cadre de la protection des investissements indirects 385

1. *L'action en tant que critère du lien nécessaire entre l'investisseur et l'investissement* 385

2. *L'absence de lien logique entre protection de l'action-investissement et protection des investissements indirects* 389

B. Les contours de la notion d'investissement indirect et la participation dans une personne morale 395

1. *Les caractéristiques de la participation dans une société susceptible de « détenir ou contrôler directement ou indirectement » un investissement* 395

TABLE DES MATIÈRES

2. <i>L'impossible quête du « véritable » investisseur</i>	401
II. LA PROTECTION DES INVESTISSEMENTS INDIRECTS ET LA SÉPARATION ENTRE L'INVESTISSEUR–ACTIONNAIRE ET LA SOCIÉTÉ	407
A. L'investisseur ne fait valoir que ses droits propres concernant son investissement indirect	408
1. <i>L'investissement indirect et le voile social</i>	408
2. <i>L'investissement indirect et les droits propres de l'investisseur</i>	412
B. L'investisseur–actionnaire ne peut invoquer que son propre préjudice	417
1. <i>La violation des droits de l'investisseur indirect et le préjudice indemnisable</i>	417
2. <i>Investisseurs indirects, recours multiples et risque de double compensation</i>	422
Conclusion du Chapitre VIII	427
Conclusion du Titre II	428
Conclusion de la Deuxième Partie	429

CONCLUSION

– Une évolution réelle	435
– Une « révolution inachevée »	440
Index des textes	449
Index de la jurisprudence	463
Bibliographie sélective	497
Table des matières	511